



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Présents : 25
Votants : 28
Procurations : 3

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-huit juin

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 21.06.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Christine PORTAILLER ayant donné procuration à M. Yvan MORRY, M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien JEZEQUEL et Mme Gaëlle MARTINEAU ayant donné procuration à M. Gilbert MEUDEC.

Secrétaire de séance : Julie KERVELLA

N° D_2023-06-28-17

Objet : TARIFS DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES AU FESTIVAL MOI LES MOTS

Rapporteur : Daniel PERVES

Vu l'avis favorable de la commission communale « Culture - Patrimoine » du 15 juin 2023 ;

Dans le cadre du Festival « Moi les Mots », les auteurs et artistes invités sont rémunérés sur la base de la Charte des Auteurs et Illustrateurs Jeunesse (475,33 € brut la journée + frais de transport, d'hébergement, de restauration) et interviennent en direction de différents publics et dans diverses structures, pour des ateliers, des rencontres, des conférences.

Une convention de partenariat culturel est établie entre la Ville et la structure partenaire, faisant état de la participation financière demandée par la Ville.

La grille des tarifs proposée pour bénéficier du partenariat « Moi les mots » est déterminée suivant le nombre de rendez-vous :

- Première participation : pas d'engagement financier,
- Forfait une rencontre ou un atelier : 150 €,
- Forfait entre une et trois rencontres et/ou ateliers : 300 €,
- Forfait > 3 rencontres ou ateliers : 500 €.

Les places de spectacles achetées sont par ailleurs facturées aux structures en plus de ces forfaits.

Partenariats 2023 :

- en interne :
 - service enfance-famille-jeunesse / centre de loisirs / loisirs jeunes / C.L.A.S. / ateliers théâtre,
 - C.C.A.S. / Halte-Garderie Pitchoun' / Aire d'accueil des gens du voyage.
- partenariats externes :
 - Etablissements scolaires de la Ville (maternelle / primaire / collège / lycée),
 - Associations (Landi Commerces / Randonneurs du Pays de Landi / L'Ile aux Enfants...),
 - Établissements de soins ou d'accompagnement (Maison de retraite, Collège Perharidy, Genêts d'Or, Plateforme Répit-Ildys, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, (18 voix pour et 10 abstentions de S. JEZEQUEL, J. KERVELLA, K. BLEAS, F. BOURGET, D. LE ROUX, P. RIVIERE, Y. BALANANT, H. BECKING, N. DUTERDE, P. DELAPORTE) d'adopter la grille de tarifs de participation telle que proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 28 juin 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE

